

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**DELIBERATION n°64/2024****OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE -  
INFORMATION**Conseillers en exercice : 27  
Présents : 19  
Excusés : 8  
Pouvoirs : 5  
Votants : 24**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,  
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Emilie GAGLILOLO.

**PROCURATIONS** : Martine LIPUMA qui a donné procuration à Christine VAUTRIN, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 juin 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations depuis le début de l'année 2024 :

**I- MARCHES PUBLICS**

OBJET	ATTRIBUTAIRES	DATE DE NOTIFICATION	MONTANT HT DU MARCHÉ
MOE extension réseau assainissement Picholines	ABI	25 09 2023	41 924,00
Etudes sondages structurels Villa des Arts	ASTER BTP	11 01 2024	15 415,00
Gaz naturel	ENGIE	16 01 2024	80 000,00
Location tribune	LT EVENTS	26 02 2024	10 899,60
Remplacement fenêtres cuisine mairie	CHALLENGE MENUISERIES	11 03 2024	4 078,00
Signalisations horizontales	ALS	11 03 2024	7 469,00
Remplacement 5 volets bois N/D Brusç	ABEILLE BOIS	11 03 2024	5 550,00
Remplacement 18 volets bois école élémentaire	ABEILLE BOIS	11 03 2024	26 800,00
CSPS extension réseau Picholines	SOCOTEC	19 03 2024	3 520,00
Entretien chaussées	DAMIANI	25 03 2024	1 665 669,00
Terrassement colonnes ENVINET Route de Grasse et chemin des colles	GOTP	25 05 2024	27 589,00
Extension réseau assainissement picholines essai	SOCIETE MONEGASQUE DE CONTROLES	26 07 2024	9 663,00

Menuiseries bois et hybrides (tout bâtiment)	ABEILLE BOIS	29 07 2024	46 750,00
Extension réseau assainissement Picholines travaux	AD3G	10 09 2024	486 357,20
<b>Travaux Création médiathèque 3ème lieu Route du Village</b>		24 09 2024	
LOT 1 GO	ACE CONSTRUCTION		472 079,73
LOT 2 CFO - CFA	INEO		137 000,00
LOT 3 CVR	ARTIFEX CLIMATIS		245 170,46
LOT 4 PLOMBERIE	ARTIFEX CLIMATIS		57 940,70
LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES			
LOT 6 RESEAUX DIVERS	SEETP		119 597,50
LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE GRASSOISE		56 960,00
LOT 8 CLOISONS DOUBLAGE	LABBE		22 545,00
LOT 9 PEINTURE NETTOYAGE	SOL AZUR EMBELLISSEMENT		32 582,60
LOT 10 AMENAGEMENTS PAYSAGERS	TEE		353 481,17
INSPECTION SOLIDITE DES PONTS ROUTIERS ET DES OUVRAGES PLUVIAUX	DEKRA		14 240,00

## II – CONTRATS ET CONVENTIONS

Convention d'accès au centre aquatique NAUTIPOLIS pour la natation scolaire - année 2024/2025, Prix : 112€ par créneau (2 classes par créneau).

### Baux :

#### Location temporaire Route de Nice :

- Un appartement 3-4 pièces pour un particulier du 01/08/2024 au 31/03/2025,
- Un local commercial pour « Onglerie La Fée des Ongles » du 01/08/2024 au 31/07/2025
- Un bail de location d'un studio à usage d'habitation sis 7 rue du Castelet à compter du 15 juillet 2024 au 15 octobre 2024

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE PRENDRE ACTE**, de l'ensemble des marchés publics, conclus depuis le début de l'année 2024, ainsi que les contrats et conventions passés depuis le dernier Conseil Municipal du 25 mars 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu :

**PREND ACTE**, de l'ensemble des marchés publics, conclus depuis le début de l'année 2024, ainsi que les contrats et conventions passés depuis le dernier Conseil Municipal du 25 mars 2024.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 9 OCT. 2024  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 9 OCT. 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*